

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 22 avril 2024 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M^e Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 24-14000

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

- 7.20 Acceptation de la convention d'aide financière (2023-2024) dans le cadre du Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques du ministère de l'Éducation.
- 7.21 Nomination d'un comité de sélection pour le poste de coordonnateur(trice) – Ski et jeunesse pour le Service des loisirs et de la culture.
- 7.22 Nomination d'un régisseur – Ski et plein air pour le Service des loisirs et de la culture.
- 7.23 Démission d'un journalier pour le Service des travaux publics.
- 7.24 Adjudication du contrat pour le remplacement de la surface synthétique du terrain de soccer # 2.
- 7.25 Regroupement de l'Office d'habitation des Appalaches, de l'Office municipal d'habitation du Granit, de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, de l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, de l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et de l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce.
- 7.26 Adjudication du contrat pour l'aménagement d'un ponceau sur la 25^e Avenue au sud de la 127^e Rue.

- 7.27 Acceptation de la convention collective de travail avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec – section locale Saint-Georges-SCFP 7111 pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2028.
- 8.4 Rapport d'embauche de 82 animateurs pour le Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 24-14001

Séance ordinaire du 8 avril 2024

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 24-14002

Adoption du second projet de Règlement numéro 914-2024

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : que suite à l'adoption du premier projet le 11 mars 2024, des modifications et précisions ont été apportées aux articles 4.6 et 4.6.1 relatifs aux conteneurs maritimes et 4.12.1;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 914-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'actualiser les normes relatives à l'architecture**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 914-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14003

Adoption du premier projet de Règlement numéro 917-2024

ATTENDU : que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 917-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'augmenter les hauteurs maximales permises sur la 1^{re} Avenue entre le Centre sportif Lacroix-Dutil et la 114^e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 22 avril 2024 au 13 mai 2024 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 13 mai 2024 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 917-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14004

Adoption du projet du Règlement numéro 918-2024

ATTENDU : que la greffière résume le projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 918-2024 amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicables au centre-ville numéro 483-2012 afin de modifier le territoire d'application**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 22 avril 2024 au 13 mai 2024 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 13 mai 2024 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du projet du **Règlement numéro 918-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :

Je, Esther Fortin, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 914-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'actualiser les normes relatives à l'architecture**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet, sa portée et les modifications et précisions apportées (Dépôt du projet de règlement).

Je, Manon Bougie, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 916-2024 concernant les modalités de versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision administrative en matière d'évaluation foncière**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée. (Dépôt du projet de règlement).

Je Jean-Pierre Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 919-2024 amendant les Règlements numéros 656-2017 et 687-2017 concernant la revitalisation des bâtiments du centre-ville**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée. (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 24-14005

Adoption du Règlement numéro 911-2024

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 25 mars 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 911-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'augmenter le nombre d'étages permis du côté est du boulevard Lacroix, entre la 135^e Rue et la 136^e Rue, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 911-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14006

Adoption du Règlement numéro 913-2024

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 8 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 913-2024 amendant le Règlement de lotissement numéro 151-2005 et le Règlement de construction numéro 152-2005 afin d'actualiser les normes, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 913-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTIONS NO 24-14007

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 11 avril 2024, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 3 662 568,48 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 3 662 568,48 \$ couvrant la période du 28 mars 2024 au 11 avril 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14008

Acceptation du répertoire des taux de location de machineries lourdes pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 14 entreprises, la Ville a reçu 6 soumissions;

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que tous les soumissionnaires conformes sont inscrits au répertoire et nous recommande d'accepter le répertoire tel que proposé;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le répertoire de taux de location de machineries lourdes tel que proposé.

QUE ce conseil autorise les services de la Ville à s'approvisionner sur demande en location de machineries lourdes aux taux horaires du répertoire selon la disponibilité des équipements pour une période de 12 mois débutant le 29 avril 2024.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement des services concernés pour un montant maximum de 126 700,00 \$ incluant toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14009

Acceptation des critères d'évaluation pour la fourniture de services professionnels pour la vérification de l'optimisation des ressources (VOR)

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités à procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Division de l'approvisionnement à faire une soumission publique pour la fourniture de services professionnels pour la vérification de l'optimisation des ressources (VOR) présentant les critères d'évaluation suivants :

- | | |
|---|-----------|
| 1. Expérience et capacité de la firme : | 20 points |
| 2. Expérience de l'équipe : | 30 points |
| 3. Compréhension du mandat : | 25 points |
| 4. Assurance qualité : | 10 points |
| 5. Prix : | 15 points |

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14010

Adjudication du contrat pour la fourniture et pose de revêtement bitumineux (rapiéçage)

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.	959 477,87 \$
PAVAGE SARTIGAN LTÉE	988 934,47 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.**;

ATTENDU : que la Ville avait prévu un budget de 981 000 \$ pour cette fourniture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.** le contrat **pour la fourniture et pose de revêtement bitumineux (rapiéçage) sur demande pour un montant maximum de 1 005 162 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE la somme de 24 162 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le Règlement numéro 905-2024.

QUE la somme de 981 000 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée selon la demande réelle et en respectant les budgets prévus à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14011

Adjudication du contrat pour la fourniture de services professionnels pour la caractérisation environnementale des matières granulaires résiduelles (MGR) et des sols

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 6 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GROUPE GÉOS INC.	112 341,04 \$
FNX-INNOV INC.	114 196,63 \$
TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTÉE	118 291,46 \$
NVIRA ENVIRONNEMENT INC.	125 940,17 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GROUPE GÉOS INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **GROUPE GÉOS INC.** le contrat **pour la fourniture de services professionnels pour la caractérisation environnementale des matières granulaires résiduelles (MGR) et des sols** pour un montant total corrigé de **112 338,74 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le Règlement numéro 905-2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14012

Adjudication du contrat pour la stabilisation des berges de l'île Pozer

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
EXCAVATIONS LAPOINTE ET FILS INC.	312 789,49 \$
EXCAVATION TRANSCO INC.	385 954,98 \$
GIROUX ET LESSARD LTÉE	397 505,30 \$
9060-1535 QUÉBEC INC. / A.D. ROY	415 830,08 \$
R.J. DUTIL ET FRÈRES INC.	671 402,26 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **EXCAVATIONS LAPOINTE ET FILS INC.**;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **EXCAVATIONS LAPOINTE ET FILS INC.** le contrat **pour la stabilisation des berges de l'île Pozer** pour un montant total de **312 789,49 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le fonds réservé – Environnement (Règlement numéro 760-2019).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14013

Adjudication du contrat pour la réfection et construction de trottoirs et bordures

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE	148 054,23 \$
EXCAVATIONS LAPOINTE ET FILS INC.	173 858,23 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE** le contrat pour la **réfection et construction de trottoirs et bordures** pour un montant total de **148 054,23 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14014

Adjudication du contrat pour la fourniture d'une camionnette année 2024
pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 6 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CLICHE AUTO FORD INC.	67 770,43 \$
ST-GEORGES CHEVROLET BUICK CADILLAC GMC INC.	69 968,61 \$
SAINT-GEORGES FORD INC.	86 031,77 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission déposée par CLICHE AUTO FORD INC. est non conforme, que les autres soumissions sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **ST-GEORGES CHEVROLET BUICK CADILLAC GMC INC.**;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare la soumission de CLICHE AUTO FORD INC. non conforme.

QUE ce conseil adjuge à **ST-GEORGES CHEVROLET BUICK CADILLAC GMC INC.** le contrat pour la **fourniture d'une camionnette année 2024 de marque Chevrolet, modèle Silverado 1500 pour le Service des loisirs et de la culture pour un montant total de 69 968,61 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14015

Versement de subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice du Service des Loisirs et de la Culture, en date du 10 avril 2024, dans lequel elle recommande le paiement de subventions à des organismes accrédités selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement des subventions aux organismes accrédités suivants :

- | | |
|--|-----------|
| - Club de patinage artistique St-Georges inc. | 20 695 \$ |
| - Club de hockey junior 2A Saint-Georges-de-Beauce | 1900 \$ |
| - Groupe Scout et Guide de St-Georges de Beauce inc. | 3719 \$ |

QUE la somme de 26 314 \$ incluant toutes les taxes, si applicable, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14016

Vente des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées

ATTENDU : que, conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière a dressé une liste des immeubles dont les taxes foncières des années 2022 et antérieures sont impayées au 12 avril 2024;

ATTENDU : que le conseil a pris connaissance de cette liste;

ATTENDU : l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

Que la Ville de Saint-Georges :

- Ordonne à sa greffière de vendre à l'enchère publique, conformément aux articles 513, et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, à compter de 10 h le vendredi 7 juin 2024 dans la salle publique de l'hôtel de ville, les immeubles à l'égard desquels des taxes foncières municipales exigibles avant le 1^{er} janvier 2023 et les intérêts afférents n'ont pas été entièrement payés;
- Exige que le prix d'adjudication soit payé immédiatement à la greffière, lors de l'adjudication, en argent comptant, par chèque visé, traite bancaire ou mandat-poste;
- Fixe, comme conditions pour qu'un immeuble devant être vendu à l'enchère ne le soit pas, que d'ici à ce que telle vente ait lieu :
 - les taxes foncières municipales imposées sur celui-ci et exigibles avant le 1^{er} janvier 2023 ainsi que les intérêts afférents soient entièrement payés, entre les mains du personnel du Service des finances, en argent comptant ou au moyen d'un chèque visé ou par paiement direct;
 - ou
 - son propriétaire fasse cession de ses biens conformément à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
 - ou
 - son propriétaire soit l'objet, conformément à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, d'une ordonnance de séquestre;
 - ou
 - son propriétaire ait déposé, conformément à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, auprès du séquestre officiel, un avis énonçant son intention de faire une proposition concordataire;
 - ou
 - son propriétaire soit l'objet, conformément à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, d'une proposition concordataire approuvée par le tribunal;
 - ou
 - cet immeuble ait récemment fait l'objet d'une vente sous contrôle de justice et que l'état de collocation devant donner suite à cette vente ne soit pas produit à la date de la présente résolution;

- Autorise la greffière, ou, en son absence, l'assistante-greffière, à signer tout acte de vente auquel a droit un adjudicataire en vertu des articles 525, 526 et 538 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14017

Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec
et au Carrefour du capital humain pour l'année 2024

ATTENDU : que ce conseil désire renouveler son adhésion à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain pour l'année 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le paiement de la cotisation pour demeurer membre de l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 35 093,46 \$ incluant toutes les taxes applicables, comprenant la cotisation annuelle et la tarification au Carrefour du capital humain.

QUE la somme de 35 093,46\$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement de l'année 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14018

Approbation du rapport final PAUTC de Taxibus Saint-Georges

ATTENDU : que Taxibus Saint-Georges doit fournir un rapport au ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU : que ce rapport doit être approuvé par la Ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil approuve le rapport final transmis au ministère des Transports et de la Mobilité durable attestant les pertes de revenus subies et les dépenses additionnelles engagées en raison de la pandémie de COVID-19 dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14019

Adhésion de la Municipalité de Courcelles-Saint-Évariste à la Cour municipale commune de
la Ville de Saint-Georges

ATTENDU : le décret 1837-2023 concernant le regroupement de la Municipalité de Courcelles et de la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024;

ATTENDU : que le décret prévoit que la Cour municipale de la Ville de Saint-Georges aura compétence sur le territoire de la nouvelle municipalité;

ATTENDU : les dispositions de la Loi sur les cours municipales, RLRQ, c. C-72.01;

ATTENDU : l'article 15 de l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges qui prévoit qu'une municipalité désirant adhérer à l'entente doit obtenir le consentement de la Ville de Saint-Georges;

ATTENDU : le Règlement 2024-02 Adhésion à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges adopté par le conseil municipal de la Municipalité de Courcelles-Saint-Évariste, le 11 mars 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'adhésion de la Municipalité de Courcelles-Saint-Évariste à l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 24-14020

Acceptation des nouveaux plans et estimation pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 87^e Rue par Investissements R.D.P. inc., Garage Jean-Marie Bernard inc. et Gestion Mi7 inc.

ATTENDU : que les promoteurs Investissements R.D.P. inc., Garage Jean-Marie Bernard inc. et Gestion Mi7 inc. ont mandaté la firme ÉQIP Solutions/Génie pour la préparation des plans et estimation pour un prolongement des services municipaux dans la 87^e Rue;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les nouveaux plans et estimation;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les nouveaux plans et estimation pour la demande de prolongement des services municipaux par Investissements R.D.P. inc., Garage Jean-Marie Bernard inc. et Gestion Mi7 inc. d'une longueur d'environ 168 mètres dans la 87^e Rue, dossier numéro PP21-080 daté du 26 janvier 2024 de la firme ÉQIP Solutions/Génie et les autorisent à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour approbation.

QUE cette résolution remplace la résolution numéro 23-13332 adoptée le 27 février 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^o 24-14021

Acceptation d'une entente de collaboration avec le ministre des Transports du Québec pour des travaux à l'intersection de la 1^{re} Avenue et de la 16^e Rue

ATTENDU : que le MTQ prévoit réaliser des travaux à l'approche ouest du pont pour refaire le système électrotechnique;

ATTENDU : que le MTQ veut refaire une partie de l'égout pluvial problématique dans leur intersection et que le réseau pluvial de ce secteur sert également à la Ville pour drainer la 1^{re} Avenue;

ATTENDU : que le MTQ fera la totalité des travaux pluviaux à ses frais à l'exception d'une partance et d'un regard pour les besoins futurs de la Ville;

ATTENDU : que le MTQ demande à la Ville si elle voudrait profiter de ces travaux pour remplacer ses conduites sanitaires et d'aqueduc à l'intérieur de l'emprise du MTQ;

ATTENDU : qu'un réaménagement des approches de la 1^{re} Avenue, autant côté nord que sud, pour mieux définir la voie pour virage à gauche venant du sud et une voie pour continuer direction sud pourrait être réalisée en même temps, le tout aux frais de la Ville;

ATTENDU : que les parties reconnaissent la nécessité de convenir d'une entente de collaboration établissant le partage des coûts et des responsabilités en vue de réaliser le projet ;

ATTENDU : que la part de la Ville est actuellement estimé à 436 500 \$ taxes nettes, contingences et imprévus inclus;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil confirme au ministère des Transports du Québec son accord à participer à ces travaux selon le partage de coût proposé par WSP;

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE le tout soit payable à même le fonds réservé desservis aqueduc et égout (Règlements numéros 328-2009 et 758-2019).

QUE cette résolution remplace la résolution numéro 23-13430 adoptée à la séance du 11 avril 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14022

Report du dépôt du rôle d'évaluation par Évimbec

ATTENDU : que l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, R.L.R.Q., c. F-2.1 permet de reporter le dépôt du rôle d'évaluation à une date ne dépassant pas le 1^{er} novembre;

ATTENDU : la demande d'Évimbec à cet effet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le report du dépôt du rôle d'évaluation par Évimbec au 1^{er} novembre 2024 maximum.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14023

Nomination d'un comité de sélection pour le poste de régisseur - Parcs
pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin de nommer un comité de sélection pour pourvoir le poste de régisseur - Parcs pour le Service des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme Mme Amélie Ferland, directrice adjointe – Entretien, M. Michel Mercier, chef de Division – Entretien immeubles et équipements, Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division – RH, dotation et santé et sécurité et madame la conseillère Manon Bougie, sur le comité de sélection pour le poste de régisseur – Parcs pour le Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14024

Nomination d'un comité de sélection pour le poste de coordonnateur(trice) - Aquatique pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin de nommer un comité de sélection pour pourvoir le poste de coordonnateur (trice) – Aquatique pour le Service des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme Mme Karen Veilleux, chef de Division – Programmation, Mme Marie-Lee Paquet, régisseuse – Aquatique et Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division – RH, dotation et santé et sécurité, sur le comité de sélection pour le poste de coordonnateur (trice) – Aquatique pour le Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14025

Embauche de 2 pompiers au Service de la sécurité incendie

ATTENDU : le besoin d'embaucher des pompiers à temps partiel au Service de la sécurité incendie afin d'assurer une relève de la brigade;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil procède à l'embauche de MM. Gabriel Chatigny et Samuel Leblanc à titre de pompiers à temps partiel au Service de la sécurité incendie, selon les conditions de travail de la convention collective des pompiers, et ce à compter du 1^{er} mai 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14026

Acceptation de la convention d'aide financière (2023-2024) dans le cadre du Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques du ministère de l'Éducation

ATTENDU : que la Ville a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques du ministère de l'Éducation pour l'année 2023-2024;

ATTENDU : que cette demande a été acceptée par le ministère et qu'il y a lieu de signer une convention avec le Service National des Sauveteurs inc. qui prévoit une aide financière maximale de 39 652 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la convention d'aide financière (2023-2024) dans le cadre du Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques du ministère de l'Éducation.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14027

Nomination d'un comité de sélection pour le poste de coordonnateur(trice) – Ski et jeunesse pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin de nommer un comité de sélection pour pourvoir le poste de coordonnateur (trice) – Ski et jeunesse pour le Service des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme M. Pier-Alexandre Lagrange, régisseur – Ski et plein air, Mme Karen Veilleux, chef de Division – Programmation et Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division – RH, dotation et santé et sécurité, sur le comité de sélection pour le poste de coordonnateur (trice) – Ski et jeunesse pour le Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14028

Nomination d'un régisseur – Ski et plein air pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin de nommer M. Pier-Alexandre Lagrange au poste de régisseur – Ski et plein air;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la nomination de M. Pier-Alexandre Lagrange à titre de régisseur – Ski et plein air pour le Service des loisirs et de la culture, selon les conditions de travail du personnel-cadre, et ce, à compter du 22 avril 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14029

Démission d'un journalier pour le Service des travaux publics

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Nathan Fortin-Thibodeau à titre de journalier pour le Service des travaux publics;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Veilleux, directeur des Travaux publics et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Nathan Fortin-Thibodeau à titre de journalier pour le Service des travaux publics, et ce, à compter du 19 avril 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14030

Adjudication du contrat pour le remplacement de la surface synthétique du terrain de soccer # 2

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
L.M.L. PAYSAGISTE ET FRÈRES INC.	893 102,22 \$
L'ÉQUIPE ROCHON INC./GTRTURF	979 780,25 \$
EXCAVATIONS LAPOINTE ET FILS INC.	1 091 328,90 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **L.M.L. PAYSAGISTE ET FRÈRES INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **L.M.L. PAYSAGISTE ET FRÈRES INC.** le contrat pour le remplacement de la surface synthétique du terrain de soccer # 2 pour un montant total de **893 102,22 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14031

Regroupement de l'Office d'habitation des Appalaches, de l'Office municipal d'habitation du Granit, de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, de l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, de l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et de l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce

ATTENDU : que l'Office d'habitation des Appalaches, l'Office municipal d'habitation du Granit, l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce demanderont l'autorisation de la ministre responsable de l'application de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* de se regrouper;

ATTENDU : que ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la Municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce, des municipalités d'Adstock, de East Broughton, de Saint-Martin, de Frontenac, de La Guadeloupe, de Lac-Drolet, de Lambton, de Laurier-Station, de Saint-Agapit, de Saint-Antoine-de-Tilly, de Saint-Augustin-de-Woburn, de Saint-Benjamin, de Saint-Benoît-Labre, de Saint-Côme-Linière, de Saint-Cyprien, de Sainte-Aurélie, de Sainte-Croix, de Saint-Édouard-de-Lotbinière, de Saint-Éphrem-de-Beauce, de Saint-Frédéric, de Saint-Gédéon-de-Beauce, de Saint-Gilles, de Saint-Jacques-de-Leeds, de Saint-Joseph-de-Coleraine, de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, de Saint-Patrice-de-Beaurivage, de Saint-Pierre-de-Broughton, de Saint-Prosper, de Saint-Sébastien, de Saint-Théophile, de Saint-Victor, de Saint-Zacharie, de Tring-Jonction, de Lotbinière, de Saint-Apollinaire, de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, ainsi que des villes de Beauceville, de Disraeli, de Lac-Mégantic, de Saint-Georges et de Thetford Mines, un projet de regroupement des six (6) offices d'habitation et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU : que les offices d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU : qu'il y a lieu d'émettre pour la Ville de Saint-Georges une recommandation favorable à ce regroupement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office d'habitation des Appalaches, de l'Office municipal d'habitation du Granit, de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, de l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, de l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et de l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14032

Adjudication du contrat pour l'aménagement d'un ponceau sur la 25^e Avenue
au sud de la 127^e Rue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
9060-1535 QUÉBEC INC. / A.D. ROY	1 646 442,00 \$
R.J. DUTIL ET FRÈRES INC.	1 848 048,36 \$
GIROUX ET LESSARD LTÉE	2 390 209 ,59 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **9060-1535 QUÉBEC INC. / A.D. ROY**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **9060-1535 QUÉBEC INC. / A.D. ROY** le contrat **pour l'aménagement d'un ponceau sur la 25^e Avenue au sud de la 127^e Rue** pour un montant total de **1 646 442,00 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le fonds réservé grands projets (Règlement numéro 802-2021).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14033

Acceptation de la convention collective de travail avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec – section locale Saint-Georges-SCFP 7111 pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2028

ATTENDU : que la convention collective avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec – section locale Saint-Georges-SCFP 7111, est échu depuis le 31 décembre 2021;

ATTENDU : les négociations qui ont eu lieu entre la Ville et le Syndicat pour le renouvellement de la convention collective;

ATTENDU : qu'un accord de principe est intervenu à la table de négociation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente de principe pour le renouvellement de la convention collective intervenue entre la Ville de Saint-Georges et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec – section locale Saint-Georges SCFP 7111 pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2028 le tout conditionnellement à l'approbation des textes de ladite convention.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE DE BUREAU POUR LA COUR MUNICIPALE

Un rapport d'embauche d'une étudiante de bureau pour la cour municipale pour la période du 3 juin 2024 au 16 août 2024 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 3 SURVEILLANTS POUR LE KIOSQUE D'INFORMATION DU PARC DES SEPT-CHUTES POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 3 surveillants pour le kiosque d'information du parc des Sept-Chutes pour la période du 1^{er} mai 2024 au 31 octobre 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 22 ANIMATEURS-ACCOMPAGNATEURS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 22 animateurs-accompagnateurs pour la période du 1^{er} mai 2024 au 31 août 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 82 ANIMATEURS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 82 animateurs-accompagnateurs pour la période du 1^{er} mai 2024 au 31 août 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud et sur une rencontre concernant la création de la société d'économie mixte, par madame la conseillère Manon Bougie sur l'assemblée générale annuelle du Conseil économique de Beauce, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur une rencontre avec les Amants de la Scène, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le conseil d'administration de Beauce Art et par monsieur le maire Claude Morin sur le Caucus des cités régionales, sur le conseil des maires, sur une rencontre avec les Amants de la Scène, sur la remise du prix du public de l'ordre des architectes du Québec pour le Complexe multisport et sur la présentation des co-porte-paroles des Jeux du Québec lors d'une conférence de presse.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Robert Lapointe, résidant du district 1, se plaint du bruit lors des évènements qui se tiennent à l'espace Carpe Diem.

M. Frédéric Desjardins, également résidant du district 1, mentionne quant à lui être fier des évènements qui se tiennent à cet endroit.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 37, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Thomassin, appuyée par monsieur le conseiller Tom Redmond, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
